

# COMMENT DEMANDER UN NOUVEAU SOUTIEN DE GAVI

---

Soutien **financier** : Soutien au Renforcement des systèmes de santé et de la vaccination (HSIS)

Soutien aux **vaccins** : Soutien aux vaccins nouveaux (SVN)

Soutien aux **équipements de la chaîne du froid** : Soutien à l'optimisation des équipements de la chaîne du froid (ECF)

---



Reach Every Child  
[www.gavi.org](http://www.gavi.org)

## Comment demander un nouveau SOUTIEN DE GAVI

Comment naviguer dans ce document .....	1
Introduction .....	1
1. Que faire avant de soumettre une demande ?.....	2
1.1. Vérifiez que vous êtes éligible au soutien.....	2
1.2. Commencer la planification du soutien .....	3
1.2.1. Créer un rassemblement participatif des parties prenantes en toute transparente.....	3
1.2.2. Comprendre les éléments et exigences du programme spécifique .....	3
1.2.3. Besoin d'une assistance technique ? .....	3
1.2.4. Application de délais réalistes dans la planification.....	3
1.2.5. Délais de dépôt des demandes .....	4
1.3. En cas de demande de soutien à la Plate-forme d'optimisation de l'ECF : Identifiez la source d'investissement conjoint.....	5
1.4. Étapes spécifiques du processus pour les pays demandant un nouveau soutien RSS.....	5
1.4.1. Étapes et analyses préparatoires .....	5
1.4.2. Dialogue itératif avec les pays.....	6
1.4.3. Rôles et responsabilités des parties prenantes dans la planification.....	6
2. Comment soumettre la demande ?.....	7
3. Comment se préparer à l'examen indépendant ? .....	8
3.1. Que faire après avoir soumis une demande ? .....	8
3.2. Qui examinera ma demande ? .....	8
3.3. Quelles sont les issues possibles à l'examen ? .....	8
3.4. Que se passe-t-il <i>immédiatement</i> après l'examen ? .....	9
4. Quand obtiendrai-je l'approbation officielle de Gavi ?.....	9
4.1. Qui fournit l'approbation finale ? .....	9
4.2. Que se passe-t-il après une approbation Gavi ? .....	10
5. Comment apporter des changements aux plans initiaux ? .....	10
5.1. L'introduction du vaccin est retardée .....	10
5.2. Changements dans les plans d'introduction et/ou de couverture des vaccins ....	11
5.3. Changements aux subventions RSS actuelles .....	11
Annexe 1 : Conditions supplémentaires par type de soutien .....	12
Annexe 2 : État des informations sur le pays en 2020.....	14

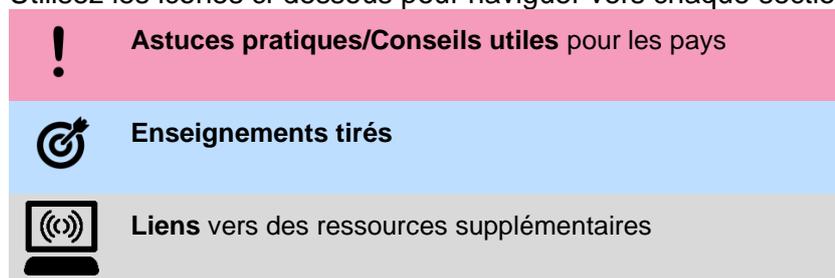
## Comment naviguer dans ce document

Le présent document décrit les différents critères d'éligibilité de Gavi et le processus de demande et d'évaluation à suivre pour obtenir un nouveau soutien de Gavi. Pour consulter les directives sur les éléments programmatiques du soutien disponible pour les pays, consultez les [Directives concernant les demandes de soutien](#).

### Références

Tous les **documents liés à Gavi dont il est fait mention dans la présente directive se trouvent sur la page Web** « Directives relatives aux demandes de soutien », accessible en cliquant sur : <https://www.gavi.org/soutien/processus/demander/>

Utilisez les icônes ci-dessous pour naviguer vers chaque section :



## Introduction

Les pays mettent en œuvre un portefeuille composé de quatre types de soutien Gavi disponibles différents :

- **Soutien financier au renforcement des systèmes de santé (RSS)** : pour renforcer la capacité des systèmes de santé intégrés à mettre en œuvre les programmes de vaccination, et pour soutenir l'amélioration durable de la couverture et de l'équité vaccinales.
- **Soutien aux nouveaux vaccins** : Gavi soutient le financement de **neuf vaccins** sous la forme de vaccins, de fournitures associées et de soutien financier.
- **Plateforme d'optimisation des équipements de la chaîne du froid (POECF)** : Gavi investit conjointement avec les pays dans l'achat, le déploiement et l'installation d'équipements de la chaîne du froid modernes et performants.
- **Assistance pays ciblé (APC)** : fournit une assistance technique assurée par Gavi Alliance et ses partenaires élargis, planifiée chaque année par l'intermédiaire du Cadre de participation des partenaires (CPP).

Il est important pour les pays, lors de la soumission d'une demande de nouveau soutien, d'établir les demandes de nouveau soutien dans le cadre de leur portefeuille élargi de soutien Gavi. Si la situation s'y prête, les pays sont incités à soumettre des demandes de groupe pour assurer une coordination et une complémentarité entre les différents types de soutien Gavi.

Quand un pays est prêt à faire une demande de nouveau soutien au RSS, Gavi collabore avec le pays pour développer le portefeuille de celui-ci, en vue de faciliter la prévisibilité à plus long terme, la visibilité sur les complémentarités et une planification et une budgétisation plus intégrées des subventions.

# 1. Que faire avant de soumettre une demande ?

## 1.1. Vérifiez que vous êtes éligible au soutien

### Critères généraux d'éligibilité de Gavi

Le principal critère d'éligibilité d'un pays au soutien de Gavi est l'estimation de son revenu national brut par habitant (RNB PH) établi par la Banque mondiale. En 2020, les pays sont éligibles au soutien de Gavi lorsque leur RNB moyen par habitant sur les trois dernières années est inférieur ou égal à 1 580 US\$. Ce seuil d'éligibilité est révisé annuellement pour tenir compte de l'inflation<sup>1</sup>.

Sur la base du RNB par hab. des pays, Gavi classe tous les pays éligibles se trouvant en phase de « transition », auxquels certains critères spécifiques peuvent s'appliquer (des critères supplémentaires peuvent aussi s'appliquer au regard de l'accès aux différents types de soutien ; ceux-ci sont énumérés dans le tableau ci-dessous). Ceux-ci incluent :

- **Phase d'autofinancement initial** : pour les pays au RNB par hab. inf. ou égal à 1 005 USD
- **Phase de transition préparatoire** : pour les pays au RNB par hab. entre 1 005 USD et 1 580 USD
- **Phase de transition accélérée** : pour les pays au RNB par hab. supérieur au seuil de 1 580 USD<sup>2</sup>
- **Pays à autofinancement total** : il s'agit des pays qui ont terminé la phase de transition accélérée et qui s'acquittent de 100 % des coûts des vaccins.

Si un pays dépasse le seuil de sa phase actuelle, après publication des données de la Banque mondiale sur le RNB par habitant en juillet de l'année en question, le pays en sera informé par Gavi en septembre de la même année. Pendant la première année d'une nouvelle phase, les critères (par ex. règles de cofinancement) de la première phase continuent de s'appliquer.

Conformément à la [décision du Conseil d'administration de Gavi de novembre 2017](#)<sup>3</sup>, un pays en phase de transition accélérée (dont le RNB par hab. dépasse le seuil de 1 580 USD) peut demander un soutien à un vaccin nouveau pendant toute la phase de transition accélérée de cinq ans, auquel cas il devra cofinancer le vaccin conformément à la politique de cofinancement.

La liste complète des statuts d'information sur les pays et des phases de transition est fournie à l'[Annexe 2](#) : État des informations sur le pays. Des conditions supplémentaires s'appliquent à différents types de soutien (notamment un niveau minimum de couverture de vaccination, le financement des premières doses contre la rougeole, etc.) Des informations sur les conditions spécifiques d'accès à certains types de soutien sont disponibles à l'[Annexe 1](#) : Conditions supplémentaires par type de soutien.

<sup>1</sup> Gavi utilise les données RNB de la Banque mondiale (calculées selon la méthode Atlas) publiées en juillet de chaque année. Ces données concernent le RNB annuel du pays pour l'année précédente. (Ainsi, en juillet 2019, la Banque mondiale publie les données du RNB de 2018). Pour déterminer l'éligibilité d'un pays en 2020, Gavi prend donc en compte les données RNB de 2016, 2017 et 2018.

<sup>2</sup> Soit : quand le RNB par hab. moyen d'un pays reporté pour les trois dernières années dépasse ce seuil, Gavi informera le pays que celui-ci entrera dans la phase de transition accélérée à compter du 1er janvier 2020.

<sup>3</sup> Veuillez vous référer à : *Décision 12b, partie a.*

## 1.2. Commencer la planification du soutien

Les pays sont incités à commencer à planifier leur demande bien avant de la soumettre, pour s'assurer que toutes les informations requises sont disponibles afin de documenter les investissements sur la base des données factuelles. Pour, en particulier, les pays demandant un soutien au Renforcement des systèmes de santé (RSS) et une planification du portefeuille de soutien Gavi au cours des 3-5 années à venir, cette planification devrait dans l'idéal se faire pendant l'élaboration de la stratégie de développement du secteur de la santé national ou du plan de vaccination pluriannuel.

### 1.2.1. Créer un rassemblement participatif des parties prenantes en toute transparente

Les priorités, questions et goulots d'étranglement principaux devraient être abordés de manière transparente, participative et inclusive. Il est important que le [forum de coordination national](#) (CCIA/CCSS ou équivalent) coordonne ce processus afin de garantir l'inclusion, l'orientation et la surveillance stratégique, la complémentarité et l'harmonisation des investissements assurés par Gavi et d'autres partenaires, qu'il s'agisse de gouvernements ou de donateurs.

### 1.2.2. Comprendre les éléments et exigences du programme spécifique

Vous trouverez plus d'informations relatives à tout type de soutien spécifique que Gavi peut fournir en consultant les Directives concernant les demandes de soutien [ici](#).

### 1.2.3. Besoin d'une assistance technique ?

Gavi dépend de ses partenaires principaux (OMS, UNICEF, CDC<sup>4</sup> et la Banque mondiale) et de ses partenaires élargis (y compris les institutions locales) pour soutenir les pays dans la planification et la mise en œuvre des subventions Gavi. Gavi soutient ces partenaires par l'intermédiaire du Cadre de participation des partenaires (PEF). Au cœur de ce processus se trouve le plan « Une Assistance technique » par pays qui énonce le soutien que les partenaires s'engagent à fournir pour une année donnée. Si les pays prévoient de demander à Gavi un soutien à la mise en œuvre dans un futur proche, il leur est recommandé d'inclure dans le plan Une Assistance technique le soutien spécifique des partenaires leur permettant de le faire. Les pays sont incités à inclure au plan les institutions locales qui peuvent permettre de mobiliser une Assistance technique. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans le [« Rapport 2019 sur l'Assistance pays ciblé dans le cadre du PEF et les Orientations relatives à la planification 2020 »](#). Les pays peuvent contacter leur Haut responsable pays (SCM) pour plus d'informations sur ce processus.

### 1.2.4. Application de délais réalistes dans la planification

Introduction du vaccin ou campagnes de vaccination : Les pays doivent veiller à ce que la date prévue d'introduction du vaccin (ou de campagne de vaccination) et les plans concernant les activités préparatoires soient compatibles avec les délais probables de réception des fonds et vaccins de Gavi. Plus précisément, la planification doit prendre en compte les considérations relatives au calendrier présentées dans la figure ci-dessous. Cela signifie plus particulièrement qu'un pays ne sera généralement pas en mesure de procéder à l'introduction d'un vaccin avant 15 ou 18 mois après la date limite de soumission des demandes à Gavi.

<sup>4</sup> CDC : CDC (Centers for Disease Control and Prevention)

Les pays sont encouragés à lancer des activités longues et moins coûteuses avant la réception du soutien financier de Gavi pour les introductions/campagnes. Ces activités sont par exemple la planification du travail au niveau central, l'information des niveaux inférieurs, l'élaboration de supports pour la mobilisation sociale et la formation, la révision des modèles d'outils de données, la préparation de la cérémonie de lancement.



Figure 1 : Vue d'ensemble du processus, de la soumission d'une demande jusqu'à l'introduction du vaccin

**Soutien financier au RSS :** Il est fortement recommandé aux pays de commencer à planifier la demande 12 à 18 mois avant que le pays n'ait besoin d'un soutien financier. Veuillez vous référer à la [section 1.4](#) pour connaître le processus de participation pendant ce calendrier.

**Équipements de la chaîne du froid (POECF) :** Conformément à la planification des demandes de soutien financier (par ex. RSS), il est fortement recommandé aux pays de commencer à planifier la demande 12 à 18 mois avant que le pays n'ait besoin d'un équipement de la chaîne du froid. Plus particulièrement, les pays ne doivent pas oublier qu'il faut soumettre le plan de déploiement opérationnel détaillé<sup>5</sup> pour la première année (à savoir, les années 1 et 2), au moins, dans le cadre de la demande de soutien à la plateforme d'optimisation de l'ECF. Veuillez vous référer à la [section 4.2](#) pour plus d'informations sur le calendrier.

### 1.2.5. Délais de dépôt des demandes

En gardant à l'esprit les calendriers approximatifs ci-dessus, les pays doivent viser un délai de soumission qui correspond à leur calendrier de mise en œuvre.

Tableau 1 : Calendrier de dépôt des demandes

	Tour 1	Tour 2	Tour 3
Dates limites de soumission	23 janvier	1er mai	8 septembre
Dates d'examen (à titre indicatif)	16 – 25 mars	29 juin – 3 juillet	2 – 3 novembre
Décision de Gavi	Avant juillet 2020	avant novembre 2020	avant mars 2021

*Remarque :*

**1 : Les délais de demande ci-dessus peuvent être flexibles pour les pays qui soumettent de nouvelles demandes de soutien au RSS. Votre Haut responsable pays Gavi vous remettra des directives plus adaptées à cet égard.**

<sup>5</sup> Remarque : il peut être nécessaire de finaliser le plan de déploiement opérationnel en collaboration avec la Division des approvisionnements de l'UNICEF suite à l'examen indépendant. Seront également prises en compte les échéances relatives au transfert de l'investissement conjoint (qu'il s'agisse de fonds du gouvernement ou de fonds Gavi) à la Division des approvisionnements de l'UNICEF par le pays et/ou Gavi (selon la source de financement conjoint du pays).

### 1.3. En cas de demande de soutien à la Plate-forme d'optimisation de l'ECF : Identifiez la source d'investissement conjoint

Les pays peuvent se prévaloir des options suivantes pour financer leur part de l'investissement conjoint pour l'achat de l'équipement éligible :

- Ressources nationales (option recommandée) ou ressources partenaires
- Subvention RSS nouvelle ou existante<sup>6</sup>
- Une combinaison des options susmentionnées

Si l'arrangement nécessite une réallocation ou une reprogrammation d'une subvention RSS actuelle, se reporter à la [section 5.3](#) pour connaître les étapes spécifiques du processus à suivre pour ce faire.

### 1.4. Étapes spécifiques du processus pour les pays demandant un nouveau soutien RSS

Gavi a amélioré les processus et les directives sur la planification cruciale du portefeuille, qui se tient lors des demandes de nouveau soutien au RSS. Vous trouverez de brèves descriptions de ces étapes dans les sections et données ci-dessous. Votre Haut responsable pays Gavi vous fournira toute information supplémentaire.

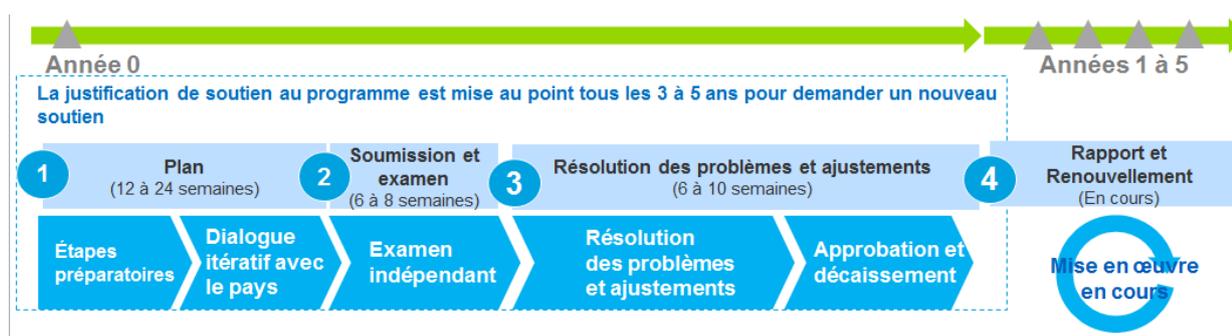


Figure 2 : Vue d'ensemble des principales étapes de planification du portefeuille

#### 1.4.1. Étapes et analyses préparatoires

L'analyse et la revue préparatoires approfondies des informations/documents du pays doit reposer sur :

- Les plans stratégiques à jour du secteur national de la santé et du programme de vaccination
- Un examen approfondi de l'état d'avancement du financement à la vaccination dans le pays, notamment des questions relatives à la planification, la budgétisation, les coûts, les fonds, les décaissements et l'exécution
- Les dernières données sur le programme de vaccination, notamment l'analyse de la situation en matière de couverture et d'équité
- L'avancement de la mise en œuvre des évaluations et des examens (telles que les évaluations conjointes)
- Les résultats de l'Évaluation de la capacité du programme de Gavi et des audits, le cas échéant

<sup>6</sup> Les pays ne peuvent pas utiliser les subventions à l'introduction des vaccins (SIV) ou le soutien opérationnel aux campagnes (Ops) de Gavi. Veuillez noter que les pays ne peuvent pas utiliser les subventions de RSS existantes si les fonds étaient censés régler un contrat signé avec le fabricant ou l'organisme d'approvisionnement.

Cet engagement initial doit établir les délais de haut niveau, notamment détailler la feuille de route et les rôles à intégrer dans le dialogue itératif entre les parties prenantes dans le pays, les partenaires et le Secrétariat de Gavi dans les mois à venir (en général dans les 12 à 18 mois avant la soumission finale des documents aux fins de l'examen indépendant). Vous trouverez des directives pour cette étape à l'adresse [www.gavi.org/support/process/apply/hss/](http://www.gavi.org/support/process/apply/hss/)

### 1.4.2. Dialogue itératif avec les pays

Cette période de dialogue itératif engage toutes les parties prenantes concernées par la programmation du soutien de Gavi pour la période de 3 à 5 ans à venir. Il aborde les activités de vaccination planifiées et les systèmes de santé connexes, ainsi que les besoins en équipements de la chaîne du froid. Ce processus peut prendre plusieurs mois (en général, de 3 à 6 mois) et remplace les discussions relatives à l'évaluation conjointe pour l'année en question.

Les étapes/analyses préparatoires et le dialogue itératif donnent lieu à la finalisation de :

- la **justification de soutien au programme (JSP)** (voir [section 2](#) pour plus d'informations) ;
- les **demandes d'introduction et de campagne de vaccination** pour les 2 années à suivre, le cas échéant ;
- le **budget et plan de travail** opérationnels détaillés **sur 1-2 ans** ;
- le **cadre de performance des subventions (GPF)** mis à jour ; et
- autres documents obligatoires et supplémentaires, conformément à la « liste de contrôle des documents » figurant dans les Directives concernant les demandes

### 1.4.3. Rôles et responsabilités des parties prenantes dans la planification

L'équipe nationale du **programme élargi de vaccination (EPI)** gère le processus selon des délais convenus, organise et dirige les ateliers dans le pays, partage les dernières données et informations sur les pays pour les discussions sur la base de données factuelles et élabore les principaux documents à soumettre à Gavi.

**!** **Les partenaires de l'Alliance** (p. ex. OMS, UNICEF et autres) **peuvent jouer un rôle crucial dans ce processus :**

- En participant à l'engagement initial avec le pays et à la détermination des principales étapes du processus de haut niveau
- En soutenant les processus nationaux de planification stratégique (plans de vaccination pluriannuels, par ex. PPAC<sup>7</sup>, plans du secteur de la santé national), examens de programmes, etc. contrôlés par le gouvernement
- En appuyant les analyses sur la situation de couverture et d'équité, crée d'autres données ou fournit des enquêtes/études pour mieux comprendre les lacunes critiques dans le système de vaccination
- En soutenant le processus de dialogue (par ex. facilitation du soutien, fournissant un soutien à la priorisation des objectifs) et le développement technique des documents (par ex. ajout de commentaires sur les versions préliminaires)

Le Secrétariat de Gavi, dirigé par le Haut responsable pays Gavi, fournit les principales directives et un soutien tout le long du processus de planification, en informant le pays et les parties prenantes concernées et en coordonnant le dialogue itératif.

Les pays sont incités à préparer leur soumission de demande de vaccination (introductions ou campagnes pour les 15-18 mois suivants) en même temps que la JSP. Dans ce cas précis, toutes les demandes peuvent faire l'objet d'un même examen. Si les pays soumettent une demande de

<sup>7</sup> PPAC : Plan pluriannuel complet.

soutien à la vaccination individuelle après la JSP, il leur sera recommandé d'assurer qu'un lien clair est établi entre la demande et la JSP et donc, par conséquent entre la demande et le plan stratégique plus large sur 3 à 5 ans.

## 2. Comment soumettre la demande ?

Toutes les demandes doivent comporter les signatures des ministères compétents et la validation du forum de coordination national avant d'être soumises à examen indépendant.



### **Demande de soutien RSS intégrée (par ex. JSP) :**

La JSP remplace également le rapport de l'évaluation conjointe pour l'année en question, le divisant en différentes sections principales indiquées ci-dessous :

- Vue d'ensemble du portefeuille de soutien, y compris les soutiens Gavi nouveaux et existants
- Analyse de situation concernant le système de vaccination du pays et l'examen de la progression de la mise en œuvre du soutien Gavi existant (à savoir, rapport d'évaluation conjointe pour cette année)
- Planification du futur soutien (approche stratégique, coordination et alignement)
- Principaux objectifs et activités concernant le soutien RSS demandé (y compris concernant la plateforme d'optimisation de l'ECF) et les critères stratégiques pour les introductions et/ou les campagnes de vaccination planifiées

### **Formulaire de demande de vaccination :**

Les pays peuvent facilement accéder aux demandes de vaccins à partir du portail pays. Le portail pays est accessible aux utilisateurs enregistrés. Le formulaire de demande de **vaccins** est divisé en trois sections principales :

- état des informations sur le pays, état du programme national de vaccination et répertoire de documents ;
- informations spécifiques concernant les données du programme de vaccination ; et
- approbation et soumission

La demande comprend des directives supplémentaires et des conseils utiles. Pour toute question sur l'accès aux demandes sur le portail, veuillez envoyer un message à l'adresse suivante : [countryportal@gavi.org](mailto:countryportal@gavi.org) ou contactez votre Haut responsable pays Gavi.

- Pour le soutien au RSS : envoyer la JSP (ainsi que tous les documents requis) par e-mail à l'adresse [proposals@gavi.org](mailto:proposals@gavi.org) La JSP comprend une demande détaillée de soutien au RSS et une vue d'ensemble du portefeuille de soutien que le pays peut demander à Gavi à l'avenir.
- Pour le soutien aux vaccins nouveaux : Les pays qui demandent, en même temps, un soutien au RSS et un soutien aux vaccins nouveaux soumettront une demande de JSP et rempliront une demande de vaccins sur le portail. En cas de demande de vaccins uniquement, les pays rempliront le formulaire de demande sur le portail deux mois avant l'échéance de soumission. Demandes d'accès aux vaccins soumises via le portail pays en ligne de Gavi : <https://portal.gavi.org>
- Pour la plate-forme d'optimisation de l'ECF : Les pays qui demandent, en même temps, un soutien au RSS et un soutien à la Plate-forme d'optimisation de l'ECF soumettront une demande de JSP (ainsi que tous les documents requis) par e-mail et l'enverront à l'adresse [proposals@gavi.org](mailto:proposals@gavi.org). En cas de demande de soutien à la Plate-forme d'optimisation de l'ECF uniquement, soumettre le formulaire de demande (ainsi que tous documents requis) par e-mail à l'adresse [proposals@gavi.org](mailto:proposals@gavi.org)

### 3. Comment se préparer à l'examen indépendant ?

#### 3.1. Que faire après avoir soumis une demande ?

Gavi contrôle les demandes pour vérifier que les conditions obligatoires sont satisfaites et examine la validité et la cohérence des informations soumises. Si les demandes sont incomplètes, Gavi travaillera directement avec les pays afin de traiter les lacunes avant de passer à l'étape suivante.

##### Pré-examen technique et commentaires

L'OMS « pré-examine » et commente les demandes de *nouveau soutien à la Plate-forme d'optimisation de l'ECF* avant la soumission officielle pour examen indépendant, pour que les pays puissent améliorer leur demande.

#### 3.2. Qui examinera ma demande ?

Les demandes de nouveau soutien par un pays sont examinées par des examinateurs du [Comité d'examen indépendant \(CEI\)](#). L'IRC est composé d'experts en santé publique, épidémiologie, chaîne d'approvisionnement, développement, finances et économie. Les examinateurs analysent plusieurs aspects pendant l'examen et soumettent une recommandation à Gavi relative à la mesure dont les investissements de Gavi dans le pays seront susceptibles d'aboutir aux résultats proposés et d'apporter une contribution significative pour permettre des améliorations durables en termes de couverture et d'équité d'accès à la vaccination

L'examen indépendant permet d'évaluer la (les) demande(s) du pays et incluront le dialogue entre les évaluateurs et les parties prenantes compétentes du pays (à savoir le pays, les partenaires d'Alliance et le Secrétariat de Gavi)<sup>8</sup>, le cas échéant. Les pays demandant un soutien RSS doivent contacter leur Haut responsable pays Gavi pour obtenir davantage d'informations sur leur examen.

#### 3.3. Quelles sont les issues possibles à l'examen ?

Les examinateurs feront l'une des recommandations suivantes à Gavi (à intégrer au rapport d'examen indépendant) :

Tableau 2 : Résultats de l'examen

Pour toutes les demandes de soutien Gavi
<b>Recommander l'approbation de Gavi</b> : pour une situation qui ne présente aucun problème nécessitant d'être à nouveau examiné par les examinateurs.  Pour les vaccins dont la mise en œuvre se poursuivra plus de 2 ans à compter de la revue du portefeuille (à savoir l'examen de la JSP), seule une <b>recommandation de soutien Gavi</b> <sup>9</sup> peut être apportée.
<b>Recommander un nouvel examen des problèmes en suspens</b> <sup>10</sup> : pour une situation qui présente des problèmes nécessitant d'être à nouveau examinés par les experts indépendants. Cela signifie que le pays doit régler des questions substantielles et/ou d'importantes lacunes importantes avant qu'une approbation par Gavi ne soit envisageable.

<sup>8</sup> Bien que l'on encourage le dialogue entre les évaluateurs indépendants et les parties prenantes du pays, il doit dépendre de certains facteurs. Les pays en seront informés par leur Haut responsable pays Gavi en cas de nécessité et si la situation le permet.

<sup>9</sup> Étant donné que les informations de mise en œuvre n'auraient pas été fournies, une demande de soutien à la vaccination ultérieure serait nécessaire pour toute éventuelle recommandation pour approbation.

<sup>10</sup> Cela implique qu'il existe des problèmes fondamentaux avec le nouveau soutien demandé, qui ne peuvent pas être résolus par les processus de gestion des subventions de l'Alliance et par les processus de surveillance suite à la revue indépendante (ex. budgétisation et planification opérationnelles concernant la planification du déploiement opérationnel du RSS pour la plateforme d'optimisation de l'ECF).

### 3.4. Que se passe-t-il *immédiatement* après l'examen ?

#### En cas de recommandation pour approbation

Les examinateurs indépendants pourront identifier des problèmes en suspens à résoudre et des actions visant au renforcement complémentaire. Ces questions en suspens doivent être réglées (à savoir, soit résolues, soit faire l'objet d'un plan d'action à élaborer) par le pays dans un délai spécifique (généralement dans les 30 jours ouvrables). Le Secrétariat de Gavi examine les réponses du pays et établit si les questions ont bien été réglées.

Pendant cette période, le Secrétariat de Gavi travaille avec le pays pour finaliser l'approbation et la « Lettre de décision » aux pays. Il est à noter pour les pays que les montants, les informations sur les groupes ciblés (par la vaccination) et la quantité d'équipement de la chaîne du froid sont soumis à certains changements sur la base des nouvelles informations, et/ou faire l'objet de discussions suivant la revue.



- **Des calendriers souples pour les pays qui demandent un nouveau soutien RSS :** Les calendriers sont flexibles pour permettre de régler les questions en suspens révélées par la revue du portefeuille en vue des soumissions de la JSP. Les délais proposés et actions de renforcement connexes seront dans l'idéal débattues et convenues avec les parties prenantes du pays pendant l'examen indépendant.

#### En cas de recommandation pour un nouvel examen :

Les examinateurs indépendants ont décelé des questions substantielles dans la demande et, par conséquent, doivent évaluer les commentaires du pays en réponse auxdites questions. Le pays doit commenter chaque question en remettant un résumé détaillé des changements apportés en réponse aux questions soulevées. En fonction de la nature des questions décelées par les examinateurs, la demande pourra faire l'objet d'une révision substantielle et des documents/informations supplémentaires ou mis à jour pourront être soumis. La demande à resoumettre et les informations/documents doivent être de nouveau signés et validés par le ministère de la Santé et le ministère des Finances (ainsi que le ministère de l'Enseignement pour ce qui concerne le VPH), ainsi que par le forum de coordination national.

La recommandation du CEI sera communiquée au pays et aux partenaires dans une « Lettre d'information » dans les 2 à 3 semaines suivant l'examen indépendant. Selon la complexité de l'examen et des étapes à suivre par la suite, les examinateurs pourront *éventuellement* faire une présentation d'information avec les principales parties prenantes du pays. Votre Haut responsable pays Gavi vous fournira plus d'informations le long du processus de revue.

## 4. Quand obtiendrai-je l'approbation officielle de Gavi ?

Les pays sont tenus de noter que l'approbation d'un nouveau soutien Gavi doit intervenir dans un délai de 5-6 mois à compter de la date de soumission de la demande par le pays.

### 4.1. Qui fournit l'approbation finale ?

Le Directeur exécutif de Gavi examinera les documents de subvention finaux et prendra une décision à cet égard, sur la base des recommandations de la revue indépendante. La décision finale est notifiée aux pays et aux partenaires via une « Lettre de décision », qui décrit le montant du soutien financier programmatique et/ou aux vaccins ainsi que les termes de la subvention, y compris le cadre de performance convenu mis à jour.

## 4.2. Que se passe-t-il après une approbation Gavi ?

Voici les principales étapes suivantes à suivre après une approbation Gavi. Votre Haut responsable pays Gavi vous informera des étapes vous concernant compte tenu de votre statut de pays.

- Préalablement à la mise en œuvre de la subvention, une évaluation de la capacité du programme (PCA<sup>11</sup>) est menée par un prestataire extérieur désigné par Gavi si celle-ci n'a pas déjà été réalisée avant la revue indépendante. Des examens supplémentaires liés au contrôle des fonds non utilisés par un pays (lorsque le pays a précédemment bénéficié d'un soutien financier) seront également effectués par le Secrétariat de Gavi. Les dispositions principales figurent dans un document sur les Impératifs de gestion des subventions, qui constitue une annexe de l'Accord cadre de partenariat (PFA) entre Gavi et le pays.<sup>12</sup>
- Gavi lance également des processus internes pour le transfert des fonds aux pays et/ou l'achat de vaccins (avec l'UNICEF)<sup>13</sup>. Le pays doit commencer à planifier des actions pour se préparer à l'introduction du vaccin, par exemple envisager les plans de livraison avec le Bureau pays UNICEF, vérifier que les conditions d'homologation des produits du pays sont remplies, etc.<sup>14</sup>
- Les pays disposant d'un équipement de la chaîne du froid devraient collaborer avec la Division des approvisionnements de l'UNICEF pour convenir du prix définitif, de la sélection du modèle par année et des délais de livraison. En cas de part de financement conjoint grâce aux ressources nationales ou partenaires<sup>15</sup>, ces pays devraient également convenir du montant approprié en USD et du transfert de l'investissement conjoint à la Division des approvisionnements de l'UNICEF.<sup>16</sup>



**Enseignements tirés de la mise en œuvre du soutien à la Plate-forme d'optimisation de l'ECF :** Suite à l'approbation, pour accélérer le processus de mise en œuvre du soutien à la plate-forme d'optimisation de l'ECF, les pays doivent joindre à leur demande de soutien leur plan de déploiement opérationnel pour la première et, si possible la deuxième année. Le plan de déploiement opérationnel comprend des informations telles que le calendrier prévu et la preuve des efforts fournis par le pays afin de recevoir l'équipement demandé et d'en faciliter la distribution et l'installation, en temps opportun, ce qui constitue le fondement d'un accord d'accélération avec les fabricants.

## 5. Comment apporter des changements aux plans initiaux ?

### 5.1. L'introduction du vaccin est retardée

La date prévue d'introduction du vaccin doit être au plus tard deux ans après la notification officielle de l'approbation de Gavi. Après l'approbation de la demande de vaccination d'un pays, s'il y a des retards dans l'introduction du vaccin, les règles suivantes s'appliquent :

<sup>11</sup> L'Évaluation de la capacité du programme (PCA) assure que la gestion du programme, la gestion financière et la gestion de la chaîne du froid du pays sont solides et transparentes, conformément à la [Politique de transparence et de responsabilité financière \(PTR\)](#) de Gavi.

<sup>12</sup> Le PFA établit les modalités régissant le soutien de Gavi et la mise en œuvre par le pays des programmes soutenus par Gavi. Les pays sont tenus de noter que les demandes de nouveau soutien ne seront pas présentées aux fins d'examen sans un PFA valable.

<sup>13</sup> Pour plus d'informations sur l'approvisionnement en vaccins, notamment les exigences pour les pays qui s'auto-approvisionnent et les équipements de la chaîne du froid, voir : [Directives relatives à l'approvisionnement](#).

<sup>14</sup> Chaque pays peut avoir ses propres exigences en matière d'homologation des vaccins. Le ministère de la Santé est chargé de faciliter ce processus avec l'autorité nationale de réglementation et le fabricant du produit choisi. La division des approvisionnements de l'UNICEF peut apporter son soutien.

<sup>15</sup> Gavi transférera la part d'investissement conjoint du pays directement à la Division des approvisionnements de l'UNICEF, au nom du pays bénéficiant actuellement d'une subvention au RSS.

<sup>16</sup> Le décaissement de l'investissement conjoint de Gavi est conditionné à la confirmation par la Division des approvisionnements de l'UNICEF de la réception de la part du pays en matière d'investissement conjoint.

- Si le pays retarde l'introduction de plus de deux ans à compter de la notification officielle de l'approbation de Gavi, Gavi n'exige pas de nouvelle demande, mais doit recevoir du pays des informations nouvelles et actualisées sur l'introduction prévue (par exemple, plan d'introduction, objectifs et capacité de la chaîne de froid actualisés)<sup>17</sup>.
- Si les retards sont dus à des problèmes d'approvisionnement, une fois que l'offre est confirmée et que les discussions ont eu lieu avec le pays au sujet d'un nouveau calendrier d'introduction, le pays est tenu de communiquer des informations nouvelles et actualisées concernant l'introduction planifiée (par exemple, plan d'introduction, objectifs et capacité de la chaîne de froid actualisés).
- Si dans l'une des deux situations précédentes, le Plan de vaccination pluriannuel national (par ex. PPAC) est arrivé à expiration, le pays est tenu de présenter un nouveau PPAC actualisé le plus rapidement possible.

## 5.2. Changements dans les plans d'introduction et/ou de couverture des vaccins

Les pays sont tenus de prendre contact avec le Secrétariat de Gavi et ses partenaires (par exemple la division des approvisionnements de l'UNICEF ou l'OMS), s'il y a des changements dans l'introduction et/ou les plans de couverture (par exemple, lorsque l'introduction est accélérée ou retardée ou s'il y a une augmentation ou une diminution de l'utilisation du vaccin). Toutes les modifications doivent être approuvées par le forum de coordination approprié (CCIA, CCSS ou organisme équivalent). Les plans révisés doivent être communiqués par l'intermédiaire des rapports de routine à Gavi ; cependant, dans les situations d'urgence, en particulier celles ayant un impact sur les besoins en vaccins ou sur les livraisons, les modifications doivent être immédiatement portées à l'attention du Secrétariat de Gavi et de ses partenaires.

## 5.3. Changements aux subventions RSS actuelles

Gavi encourage les pays à mener des processus intégrés de planification budgétaire pour tout soutien au Renforcement des systèmes de santé et de la vaccination (RSS<sup>18</sup>). Les pays sont ainsi encouragés à mettre à jour régulièrement le budget opérationnel et les plans de travail détaillés (p. ex. chaque année ou tous les 2 ans) afin de réagir de manière proactive aux nouvelles constatations (p. ex. issues des revues et évaluations des programmes), aux nouveaux risques identifiés, à la mise en œuvre actuelle et à la progression vers les objectifs convenus. Les pays pourront ainsi décider de modifier ou de mettre à jour leur subvention RSS actuelle (du point de vue budgétaire), au moyen de :

- **une réallocation** par laquelle les objectifs originaux de RSS ne changent pas et les nouvelles activités/activités révisées n'engendrent pas de changements significatifs au budget approuvé<sup>19</sup> ;  
ou
- **une reprogrammation** par laquelle des changements plus importants sont apportés à la subvention RSS, à savoir des activités ou objectifs nouveaux ou grandement modifiés, et/ou un budget approuvé grandement modifié<sup>20</sup>

<sup>17</sup> Pour les pays en phase de transition accélérée, les retards d'introduction du vaccin dus à des contraintes d'approvisionnement ou à des circonstances échappant au contrôle du pays n'auront pas d'impact sur son cofinancement.

<sup>18</sup> HSIS est un terme générique qui désigne le soutien au renforcement des systèmes de santé (RSS) et le soutien financier complémentaire aux pays (c.-à-d. les subventions d'introduction du vaccin (SIV), le soutien opérationnel aux campagnes (Ops), les subventions aux changements de présentation et de produit, le soutien opérationnel aux campagnes de réponse aux épidémies, les subventions de transition, les paiements basés sur la performance (récompense PBP) et le soutien opérationnel aux projets pilotes de vaccination contre le papillomavirus humain (anti-VPH).

<sup>19</sup> Les changements du budget demandé (total) s'élèvent à moins de 10 millions d'USD ou les montants demandés s'élèvent à moins de 25 % du budget total existant, le montant le moins élevé étant retenu.

<sup>20</sup> Les changements du budget demandé (total) s'élèvent à plus de 10 millions d'USD ou les montants demandés s'élèvent à plus de 25 % du budget total existant.

Les pays peuvent **modifier leur subvention RSS actuelle en vue de financer leur part d'investissement conjoint** de l'équipement adapté au soutien à la **plate-forme d'optimisation de l'ECF**. Dans ces cas précis, les pays doivent veiller à obtenir l'approbation du forum de coordination au regard des changements proposés à la subvention actuelle. Pour plus d'informations sur la réallocation/reprogrammation, consultez les [Directives sur les rapports d'information et les renouvellements : Section 3.2](#).

## Annexe 1 : Conditions supplémentaires par type de soutien

### Conditions supplémentaires pour le soutien aux vaccins (SVN)

Tous les pays éligibles par Gavi peuvent demander un nouveau soutien SVN si l'estimation nationale de l'OMS/l'UNICEF (WUENIC) pour la couverture<sup>21</sup> DTP3 pour 2018 (publiée en juillet 2019) est supérieure ou égale à 70 %. Ces critères de couverture s'appliquent à :

- Vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)
- Vaccin antirougeoleux et antirubéoleux<sup>22</sup>
- Vaccin conjugué contre le pneumocoque
- Vaccin antirotavirus
- Vaccin antityphoïdique conjugué

Vaccin	Conditions programmatiques supplémentaires
<b>Vaccin anti-papillomavirus humain (VPH)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays qui ont introduit un vaccin anti-VPH à échelle nationale <b>et</b> fournissent les vaccins directement par l'intermédiaire des fabricants, au moyen des fonds du gouvernement, ne <b>sont pas éligibles</b> à un soutien Gavi. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remarque : Si un pays a déjà introduit le vaccin anti-VPH à l'échelle nationale <u>grâce à un don</u> et prévoit de présenter une demande de soutien au vaccin à Gavi afin de poursuivre le programme, aucune SIV ne peut être demandée.</li> </ul> </li> <li>• Les pays <b>en transition accélérée en 2020</b> peuvent demander une introduction nationale s'ils ne sont pas actuellement en train de mettre en œuvre un programme de démonstration Gavi VPH. Les pays peuvent demander un soutien à la <b>vaccination par cohorte multi-âge si</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pays a été autorisé à recevoir un soutien Gavi pour le VPH mais ne l'a pas encore introduit à l'échelle nationale ; <b>ou</b></li> <li>• Le pays a introduit le VPH à l'échelle nationale en 2015 ou 2016 à l'aide d'un soutien Gavi</li> </ul> </li> </ul>
<b>Vaccin contre l'encéphalite japonaise (EJ)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Seuls les pays éligibles exposés au risque n'ayant pas encore sollicité de soutien EJ peuvent faire une demande.</li> <li>• <i>Les pays qui ont mené des campagnes par le passé</i> peuvent également soumettre une demande dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si la campagne a été menée pour une partie de la population âgée de plus de 14 ans. Ceci inclut les campagnes réalisées au moyen de vaccins provenant de dons. <i>Le pays peut soumettre une demande pour le reste de la population cible de plus de 14 ans.</i></li> <li>• Si, sur la base des données de surveillance, une nouvelle zone à risque qui n'a pas été ciblée par une campagne a été identifiée (avec ou sans soutien Gavi)</li> </ul> </li> </ul>

<sup>21</sup> Il en va de même pour le taux de couverture du Penta3.

<sup>22</sup> Cela s'applique uniquement aux demandes d'introduction du vaccin RR dans la vaccination systématique.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si la campagne a été menée sans intégrer d'EJ au programme de routine par la suite. Le pays peut demander un soutien Gavi pour les cohortes non atteintes (ou cohortes oubliées) au sein du groupe d'âge de 9 mois à 14 ans.</li> <li>• Les pays où des systèmes de surveillance sont en cours d'établissement et qui disposent déjà de données suffisantes pour justifier l'introduction ou l'extension de la vaccination EJ sont encouragés à déposer une demande même si de nouvelles zones exposées au risque sont susceptibles d'être identifiées à l'avenir.</li> </ul>
<b>Rougeole et rougeole-rubéole</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les conditions spécifiques, voir les Directives concernant les demandes – Annexe 2 <a href="#">disponibles ici</a>.</li> </ul>
<b>Vaccin contre la méningite A (MenA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Seuls les pays de la ceinture africaine de la méningite où celle-ci est endémique peuvent demander un soutien.</li> </ul>
<b>Vaccin conjugué contre le pneumocoque (VPC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays qui se trouvent dans les circonstances ci-dessous sont toujours en mesure de demander un soutien au VPC à Gavi selon les modalités de la Garantie de marché (AMC). <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Le pays s'autofinance totalement</i> (n'est plus éligible au soutien Gavi) ; <b>et</b></li> <li>• Le pays n'a pas encore introduit le VPC.</li> </ul> </li> </ul> <p>Ces pays devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>financer intégralement les coûts</i> du vaccin ; <b>et</b></li> <li>• <i>obtenir</i> le vaccin par l'intermédiaire de l'<i>UNICEF</i> (à savoir, l'autofinancement est impossible).</li> </ul>
<b>Vaccin antityphoïdique conjugué (VTC)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays qui ont par le passé utilisé le vaccin contre la typhoïde peuvent également demander un soutien si, sur la base des données de surveillance, une nouvelle zone à risque qui n'a pas été déjà ciblée par une campagne a été identifiée (avec ou sans soutien Gavi).</li> </ul>
<b>Vaccin antiamaril (VAA)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays qui n'ont pas encore introduit le vaccin antiamaril dans leurs calendriers de PEV systématique peuvent demander un soutien Gavi à la vaccination systématique.</li> <li>• Les pays qui sont considérés actuellement comme étant à haut risque quant à une possible circulation du virus de la fièvre jaune peuvent demander un soutien Gavi aux campagnes préventives de masse</li> <li>• Les pays touchés par une épidémie significative de fièvre jaune d'importance nationale en termes de santé publique ne pouvant répondre de manière suffisamment rapide via le financement local (fonds nationaux pour la lutte contre les épidémies ou financement par des donateurs) peuvent demander une intervention d'urgence en cas d'épidémie.</li> </ul>
<b>Pays en phase de transition accélérée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pays peuvent désormais demander un nouveau soutien à la vaccination pendant les cinq années de transition accélérée.</li> <li>• Pour plus d'informations, voir les Directives concernant les demandes de soutien – section 5.1, et pour les conditions spécifiques, se reporter à la « FAQ sur les règles de cofinancement pour les demandes de soutien aux vaccins nouveaux lors de la phase de transition accélérée », consultables <a href="#">ici</a>.</li> </ul>

### Conditions supplémentaires pour le soutien au Renforcement des systèmes de santé (RSS)

Phases	Conditions programmatiques supplémentaires
Pays en autofinancement initial et en	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun critère supplémentaire.</li> </ul>

Phases	Conditions programmatiques supplémentaires
transition préparatoire	
Pays en transition accélérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les pays peuvent demander un nouveau soutien RSS dans la première année de transition accélérée. À partir de la deuxième année de transition accélérée, un pays ne peut demander un nouveau soutien RSS que si l'estimation nationale de l'OMS/l'UNICEF pour la couverture<sup>23</sup> DTC3 pour 2018 (publiée en juillet 2019) est inférieure à 90 %.</li> </ul>

### Conditions supplémentaires pour la plateforme d'optimisation des équipements de la chaîne du froid (POECF)

Phases	Conditions programmatiques supplémentaires pour l'investissement conjoint de la plateforme
Pays en autofinancement initial	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les pays se trouvant dans cette phase peuvent recevoir des investissements conjoints de la plateforme à hauteur de 80 % maximum.</li> </ul>
Pays en transition préparatoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les pays à cette phase peuvent recevoir des investissements conjoints de la plateforme à hauteur de 50 % maximum.</li> </ul>
Pays en transition accélérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pays justifiant d'au moins deux années pleines<sup>24</sup> à partir de la date de l'examen indépendant avant de devenir des pays à autofinancement total peuvent recevoir un investissement conjoint à hauteur de 50 % maximum de la plateforme.</li> </ul>
Pays <u>non éligibles</u> à l'investissement conjoint	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pays en transition accélérée justifiant de moins de deux années pleines à partir de la date de la revue indépendante avant de devenir des pays à autofinancement total.</li> <li>Les pays entrant dans l'année d'autofinancement total et dans un retrait progressif du soutien Gavi.</li> </ul> <p><u>Achat d'équipements pour la chaîne de froid</u> : Ces pays peuvent bénéficier des services d'approvisionnement soutenant la plateforme d'optimisation d'équipement de la chaîne du froid en contactant directement la Division des approvisionnements de l'UNICEF (c.-à-d. sans présenter de demande à Gavi) pour recevoir une estimation du coût de l'équipement de la chaîne du froid admissible. Les prix indicatifs figurent dans le modèle budgétaire de la Plateforme d'optimisation de l'ECF.</p>

## Annexe 2 : État des informations sur le pays en 2020

Liste de pays	Phases de transition <sup>1</sup>	Soutien aux vaccins	Co-investissement dans la POECF
Afghanistan	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN	Cofinancement de la plateforme jusqu'à 80 %
Bangladesh	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN, y compris EJ	Recommandé pour approbation
Bénin	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
Burkina Faso	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation

<sup>23</sup> Il en va de même pour le taux de couverture du Penta3.

<sup>24</sup> Les pays disposent d'au moins deux ans à compter de la date de l'examen indépendant afin de leur accorder suffisamment de temps pour utiliser l'allocation avant que le soutien de Gavi au pays ne s'achève.

Liste de pays	Phases de transition <sup>1</sup>	Soutien aux vaccins	Co-investissement dans la POECF
Burundi	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris MenA	Cofinancement de la plateforme jusqu'à 80 %
Cambodge	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN	Cofinancement de la plateforme jusqu'à 50 %
Cameroun	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
République centrafricaine	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
Tchad	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
Comores	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN	Cofinancement de la plateforme jusqu'à 80 %
RD Congo	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
République du Congo	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation
Côte d'Ivoire	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
Djibouti	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation
Érythrée	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris MenA	Recommandé pour approbation
Éthiopie	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
Gambie	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
Ghana	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
Guinée	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
Guinée-Bissau	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
Haïti	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation
Inde	Transition accélérée	<a href="#">Stratégie pour l'Inde</a>	Non éligible pour la part d'investissement conjoint
Kenya	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
RPD de Corée	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris EJ	Cofinancement de la plateforme jusqu'à 80 %
Kirghizistan	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation
RPD Lao	Transition accélérée	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation
Lesotho	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation

Liste de pays	Phases de transition <sup>1</sup>	Soutien aux vaccins	Co-investissement dans la POECF
Liberia	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA	Recommandé pour approbation
Madagascar	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation
Malawi	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation
Mali	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Cofinancement de la plateforme jusqu'à 80 %
Mauritanie	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN, y compris MenA	Recommandé pour approbation
Mozambique	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation
Myanmar	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN, y compris EJ	Recommandé pour approbation
Népal	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation
Nicaragua	Transition accélérée	Éligibilité aux demandes SVN	Cofinancement de la plateforme jusqu'à 50 %
Niger	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
Nigeria	Transition accélérée	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
Pakistan	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN, y compris EJ	Recommandé pour approbation
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Transition accélérée	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation
Rwanda	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris MenA	Recommandé pour approbation
São Tomé et Príncipe	Transition accélérée	Éligibilité aux demandes SVN	Cofinancement de la plateforme jusqu'à 50 %
Sénégal	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
Sierra Léone	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA	Recommandé pour approbation
Îles Salomon	Transition accélérée	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation
Somalie	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation
Soudan du Sud	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
Soudan (République du)	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
Syrie	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN	Cofinancement de la plateforme jusqu'à 80 %

Liste de pays	Phases de transition <sup>1</sup>	Soutien aux vaccins	Co-investissement dans la POECF
Tadjikistan	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation
République unie de Tanzanie	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris MenA	Recommandé pour approbation
Togo	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
Ouganda	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN, y compris VAA, MenA	Recommandé pour approbation
Ouzbékistan	Transition accélérée	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation
Yémen	Autofinancement initial	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation
Zambie	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation
Zimbabwe	Transition préparatoire	Éligibilité aux demandes SVN	Recommandé pour approbation

Remarques :

1 Les pays suivants s'autofinancent totalement : Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bhoutan, Bolivie, Cuba, Géorgie, Guyane, Honduras, Indonésie, Kiribati, Moldavie, Mongolie, Sri Lanka, Timor-Oriental et Vietnam.

2 Phase de transition du Soudan (c.-à-d. groupement de cofinancement) en attente de la décision du Conseil d'administration du 4-5 décembre 2019.